



- PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - DU 03 JUIN 2024 -

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Situation de travaux

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours de la commune :

- Le fleurissement du bourg est en cours de réalisation par les agents communaux.
- l'entretien des terrains de foot est en cours avec l'entreprise Jo Simon.
- La société SIZORN a mis en place vendredi dernier, les rideaux occultants à la salle du Pouldu.
- Travaux de nettoyage extérieur de la mairie ont été réalisés par l'entreprise ABALLEA de Plougourvest.
- Travaux de nettoyage extérieur de la salle du Centre d'activités ont été effectués par l'entreprise PAUGAM Frère de Landivisiau.
- Des travaux d'enrobés vont être réalisés courant Juin avec le Département au niveau de la Rue d'Armor afin de reprendre la chaussée déformée.
- L'entreprise BODET est intervenue sur les cloches de l'église pour remplacer le coffret électrique des cloches avec parafoudre.
- Bilan énergétique HEOL de l'ensemble des bâtiments communaux transmis aux élus

CCPL- Réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau : renouvellement de la convention de partenariat,

La mise en réseau des médiathèques en 2021 a permis de favoriser l'élargissement des publics en fédérant l'ensemble des dynamiques et en s'ouvrant à de nouvelles perspectives, selon des engagements communs : une carte de lecteur et un tarif unique, des pratiques harmonisées, comme les règles de prêt, des médiathèques en gestion municipale, un logiciel de médiathèque et un portail web commun, du matériel informatique mis à disposition par la CCPL, des animations communautaires autour de la lecture publique... Ces éléments se sont traduits dans une 1^{ère} convention de partenariat entre la CCPL et les communes sur la période 2021-2023. Il est aujourd'hui proposé de renouveler cette convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valident la convention encadrant le fonctionnement du réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau sur la période 2024-2026.

Programme de voirie : Travaux Impasse de la Source et des Alouettes,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, la nécessité de réaliser des travaux d'enrobés au niveau de l'Impasse des Alouettes et Impasse de la Source.

Suite à la consultation d'entreprises pour effectuer les travaux et à l'analyse des offres, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de retenir la proposition de l'Entreprise EUROVIA BRETAGNE, entreprise mieux-disante, pour un montant total de 61 589 € HT

Enquête publique : autorisation environnementale pour l'exploitation de la carrière de Lescondan à Plouvorn et Mespaul,

Romain JEZEGOU, Adjoint au maire, présente à l'assemblée la nécessité d'émettre un avis sur la demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la Société Transports et Carrières BODERIOU, spécialisée dans l'exploitation de sables et granulats au lieu-dit Lescondan à Plouvorn.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Espace Simone Veil : Remplacement de la pompe à chaleur,

Monsieur le Maire expose au conseil, que la pompe à chaleur de l'Espace Simone Veil est obsolète et se mets en défaut. Plusieurs interventions de la Société Engie Home ont eu lieu mais les défauts persistent.

Suite à l'analyse faite par HEOL pour l'optimisation de la pompe à chaleur ainsi que l'audit technique réalisé par BEST Energies mandaté par le SDEF (délibération en date du 06 février 2023) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de lancer une consultation d'entreprises pour le remplacement de la pompe à chaleur et le système d'arrivée d'eau chaude avec l'installation d'un ballon d'eau chaude. Cette modification d'installation permettra d'être plus optimale sur le chauffage du bâtiment.

Subventions communales 2024 aux Associations,

Monsieur le Maire rappelle le principe d'attribution des subventions communales. Chaque association a reçu début avril, un formulaire de demande à remplir reprenant : - le bilan d'activité - la situation financière - le nombre d'adhérents - les projets de l'association et leurs souhaits.

Délibérant sur l'attribution des subventions communales et mis aux voix par Monsieur le Maire, après que 2 élus municipaux aient quitté la salle (Messieurs JEZEGOU Romain et PAUGAM Jean-Luc) au vu de leur implication au sein d'associations communales en tant que président, les membres du Conseil Municipal, décident d'attribuer les subventions suivantes, à l'unanimité, aux associations qui en ont fait la demande :

ORGANISMES	2024
Etoile Filante Foot	1 200 €
Etoile Filante Hand	1 150 €
Club des Aînés	200 €
Société de chasse	200 €
Club de Gym	200 €
Dance Country	300 €
Familles Rurales	39 077€
Point Lecture	2400 €
Plougourvest en Fête	400 €
Les Riverains de la BAN	100 €
Vie Libre	100 €
Croix d'or	100 €
Don du sang	100 €
Accidentés du travail - FNATH	100 €
A.R.T	100 €
Secours Catholique	100 €
Banque alimentaire	100 €
Association "Présence Ecoute Morlaix"	100 €
Leucémie Espoir 29	100 €
France Alzheimer	100 €
Restos du Cœur	100 €
TOTAL GENERAL	46 327 €

Acquisition foncière,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'opportunité d'acquérir le bar-tabac « le Gwen Phil » situé 1 rue de la Fontaine à Plougourvest, et cadastré section AH N° 39 d'une superficie de 302m². Cette propriété comprend 1 immeuble à usage de commerce et d'habitation.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident l'acquisition de cette propriété ainsi que le fonds de commerce au prix total de 100 000€

La commune sera propriétaire du fonds à compter de la signature de l'acte authentique (au plus tard le 31 janvier 2025).

Développement durable : Acquisition de gobelets réutilisables pour diverses manifestations

Afin de ne plus utiliser des gobelets jetables et polluants et pour renforcer sa communication et son soutien lors des différentes manifestations de Plougourvest, Monsieur le Maire expose la possibilité d'acquérir des gobelets réutilisables pour diverses manifestations. Suite aux différentes consultations d'entreprises, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent l'achat de 1 000 gobelets réutilisables auprès de la Société CADACTUEL basée à GUIPAVAS avec l'inscription du logo de la Commune de PLOUGOURVEST. Ces gobelets seront mis à disposition lors de manifestations organisées directement par la Commune (ex. Fête Communale, Journée du Patrimoine...)